Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTE

Le Ministre

Nos réf. : SR/HL/D12003546

PARIS, LE 11 AVR. 2012

Monsieur le Ministre,

Le service du contrôle général économique et financier (CGEFi) est aujourd'hui présent au sein de deux organismes collecteurs paritaires agréés de la formation professionnelle (OPCA) : le FAFSEA (artisanat) et l'ANFA (réparation automobile) - en raison de la collecte par ces deux organismes du produit d'une taxe spécifique, autre que la contribution à la formation professionnelle. Je rappelle que, s'agissant des contributions à la formation professionnelle, mes services sont compétents en vertu de la loi pour en contrôler l'utilisation. Pour la très grande majorité des OPCA, aucune taxe de ce type, susceptible de justifier la présence du CGEFI en leur sein, n'est perçue.

Or, comme vous le savez, un arrêté du 25 novembre 2011 désignant le CGEFi comme l'interlocuteur de tous les OPCA, a été publié sans respecter les procédures de consultation et de concertation nécessaires. Cette initiative, qui s'est traduite également par une lettre du CGEFi aux présidents de ces organismes leur annonçant cette décision, toujours sans concertation préalable avec eux ou mes services et à un moment très inopportun (réforme des OPCA en cours, prélèvement de 300 M€ dans le cadre du PLF 2012, sommet de l'Elysée du 18 janvier...) a suscité beaucoup d'incompréhension.

C'est la raison pour laquelle, après échange entre nos cabinets, vous avez répondu aux partenaires sociaux (en l'occurrence à un courrier de Jean-Claude MAILLY) que « *cet arrêté ne préjugeait en rien d'une décision éventuelle tendant à installer des contrôleurs généraux au sein de tous les OPCA* » et que vous chargiez le CGEFi de leur présenter son projet et de recueillir leurs réactions « *tant sur le principe que sur les modalités* ». Cette prise de position a permis dans un premier temps de clarifier les termes du débat.

.../...

Monsieur François BAROIN
Ministre de l'Economie, des Finances
et de l'Industrie
139, rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Malheureusement, les termes de ce courrier ne semblent pas avoir été vraiment intégrés par le CGEFi. De nouveau, les partenaires sociaux font en effet état d'approches individuelles de ce service. Dans le cas des deux OPCA précités, dans lesquels il siège, le CGEFi émet des positions remettant en cause les termes de la convention ou annonce notamment qu'il subordonnera à son visa préalable la signature des conventions d'objectifs et de moyens négociés (et validés) entre mes services et les OPCA. Quant à la concertation que devait lancer le CGEFi avec les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel pour évoquer ces sujets, je constate qu'elle est restée pour l'instant lettre morte.

Cette situation est dommageable dans la mesure où ces initiatives jettent un doute sur les intentions réelles de l'Etat et entraîne une confusion sur la répartition des rôles entre le CGEFi et mes services en charge, en vertu de la loi, du contrôle des OPCA.

Je pense pourtant que la méthode dont nous étions convenus était la bonne : concertation avec les partenaires sociaux, puis décision dans un cadre interministériel sur la répartition des rôles entre les services de mon ministère et le CGEFi.

C'est pourquoi je vous remercie de prendre les dispositions nécessaires pour que le CGEFi respecte la méthode convenue entre nous, dans un esprit de transparence et de concertation. Le respect des compétences ministérielles des uns et des autres, la clarté de l'action de l'Etat et le rétablissement d'un climat de confiance sont des facteurs indispensables à la réussite des réformes entreprises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND